

1
Percussion par matériel transporté

2
Chute d'objets

3
Percussion par la charge

4
Chute de hauteur

5
Empalement

6
Percussion par la charge

7
Écrasement

8
Heurt avec objets qui chutent

9
Chute de plain-pied

10
Blessure au dos

N° de risque	Risque	Mesures de prévention pour réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires (formation – information – consignes)
1	Percussion par matériel transporté	Transporter les charges dans des véhicules adaptés et aménagés correctement.	Arrimer correctement les charges transportées. Protéger la cabine du chauffeur par une cloison la séparant de l'arrière du véhicule.		Former le personnel à l'utilisation des VUL (véhicules utilitaires légers).
2	Heurt avec objets qui chutent (outils utilisés par le salarié et posés en hauteur)	Organiser le chantier de façon à limiter les travaux en hauteur. Organiser le chantier de façon à éviter la présence de personnes travaillant sur plusieurs niveaux.	Protéger les zones se situant en-dessous des zones de travail en hauteur de la chute des objets (filets, plinthes sur les échafaudages,...).	Porter les EPI (casque, chaussures...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute d'objets.
3 6	Percussion par la charge	Éviter la présence de piétons au-dessous des zones où des matériaux sont manutentionnés par des grues ou autres engins.	Élinguer correctement les charges. Baliser et signaler les zones dangereuses Lors de la manutention de charges lourdes, positionner au sol et à l'abri une personne chargée de surveiller la manœuvre.	Porter les EPI (casque, chaussures...) pour protéger des charges de poids moyen.	Former à l'élingage. Sensibiliser les ouvriers aux risques de percussion par des charges lourdes.
4	Chute de hauteur	Pré-fabriquer au sol l'essentiel des éléments à monter (ex.: linteaux de fenêtres...).	Mettre en place des protections périphériques (garde-corps, échafaudages, grilles sur perches...).	Porter des équipements de protection adaptés (casques, chaussures, harnais,...). Le harnais avec point d'ancrage adapté doit être porté lors de la mise en place des protections collectives.	Former aux travaux en hauteur, au montage/démontage/utilisation d'échafaudages et au port correct des EPI.
5	Empalement	Éviter la présence d'éléments saillants à proximité des zones de circulation (fers en attente,...).	Protéger les éléments saillants qui ne peuvent être évités (bouchons sur fers en attente,...).	Porter les EPI (chaussures de sécurité, casque,...).	Sensibiliser le personnel aux risques d'empalement.
7	Écrasement	Organiser le chantier afin de limiter la présence de personnes à proximité d'éléments pouvant basculer.	Baliser les zones à risque.	Le port des EPI (casques et chaussures) peut limiter les dommages causés par la chute ou le basculement de charges mais ne protège pas contre l'écrasement par des charges lourdes.	Sensibiliser le personnel aux risques d'écrasement.
8	Heurt avec objets qui chutent (matériaux mal entreposés)	Bien arrimer les matériaux qui sont entreposés sur chantier. Éviter d'empiler des matériaux sur une trop grande hauteur ou de manière instable. Prévoir des zones de stockage sécurisées.	Signaler les charges qui risquent de tomber. Baliser les zones à risque.	Les EPI ne peuvent protéger que des faibles charges ou limiter les dommages causés par des charges plus lourdes.	Sensibiliser les ouvriers aux risques d'écrasement.
9	Chute de plain-pied	Organiser les espaces de travail (ranger le matériel et les outils, maintenir les sols propres, baliser les zones de stockage,...).	Signaler les petites dénivellations. Équiper les escaliers de garde-corps avec main courante.	Porter des chaussures anti-dérapantes et des EPI adaptés.	Former les nouveaux lors de l'accueil (présenter le plan de circulation...). Consignes (gestion des déchets, rangement du poste,...).
10	Blessure au dos	Organiser les postes de travail pour supprimer ou diminuer les manutentions.	Utiliser des moyens de manutention manuelle ou mécanique (brouette, bacs manutentionnés par des grues,...).	Porter des EPI adaptés (gants, chaussures,...).	Former à la PRAP. Apprendre au personnel à effectuer des échauffements avant le travail.